



## **Réunion du Bureau 7 avril 2025**

Présent : Nelly, Eric, Loriane, Bernard, Pierrick, Thérèse, Bernard, Elisabeth, Laurent, Baptiste,

Excusés : Bernard TORRES, Lucas,

Ouverture de la séance à 18h30

### **Organisation des vacances scolaires printemps :**

Fin des cours d'initiation : samedis 12 avril aux horaires habituels, la reprise se fera le mardi 29 avril à la salle à partir de 17h30, la reprise au terrain se fera le mardi 6 mai 17h30.

Les archers autonomes pourront aller au terrain sauf en cas de pluie ou de vent fort.  
Pendant les vacances scolaires, la salle ne sera pas accessible.

Les archers autonomes pourront aller au terrain à partir du vendredi 11 avril.

*Rappel inscription Montat pour le 12 avril à Didier numéro portable + mail.*

### **Organisation et information sur les créneaux du samedi :**

Pour l'année prochaine, tout le monde aura le même horaire pour débiter la séance. On le définira les horaires. La formation « encadrant » aura lieu le dernier week-end de septembre, l'inscription se fera sur l'espace licencié.

### **Organisation et information sur les prochains passages de flèche :**

Le passage de flèche : tous les archers doivent avoir leur flèche ou plume. Distribution des cartes à partir du 8/04 : à garder avec leur matériel.

Pour la fête du club : passage de flèche sera organisée.

### **Définition et communication concernant : être un archer autonome :**

Voir règlement suivant

### **L'Assaut de l'île :**

2 séances pour : les jeudis 17 et 24 juillet 2025 de 17h00 à 19h30.

### **Vignes et Châteaux :**

29/05 : Initiation le matin à partir de 9h30 : 4 encadrants, le repas est offert aux encadrants. A prendre : le filet, les cibles... Pierre BLAZY serait disponible, Didier serait disponible, Stéphane seraient également.

**Choix concours et dates saison hivers (du 1 octobre 2025 au 31 mars 2026) :**

Compétition salle CAHORS : 24 – 25/01 2026. Fin juin envoyer la lettre de demande pour la salle à Pascal GRENET.

Compétition Loisir salle : Dimanche 22 mars 2026 : matin passage de flèche et compétition.

**Prochaine réunion le 5 mai à 18h30**



## Règlement terrain extérieur :

L'accès est autorisé uniquement aux archers licencié FFTA avec une cotisation à jour, et de pouvoir la présenter aux membres du bureau et aux encadrants. Pour tous licenciés FFTA hors club 1<sup>er</sup> compagnie de tir à l'arc de Cahors veuillez contacter le Président pour autorisation : Monsieur ESPINASSE Pierrick : 06.72.21.39.88.

En dehors des horaires d'initiation, tout archer mineur et autonome, doit être accompagné d'un représentant légal capable d'assurer et de respecter les consignes de sécurité.

Les archers sont considérés autonomes :

- connaître et respecter les règles de sécurité
- savoir s'échauffer et s'étirer
- savoir monter son matériel seul
- savoir tirer toutes ses flèches à 18 m dans un blason de 122 cm

Tous les archers doivent tirer du pas de tir et face à sa cible. Tout tir de travers est interdit.

Attendre le signal d'autorisation de se rendre tous ensemble aux cibles pour retirer ses flèches par l'archer désignés par les archers présents.

Interdit de fumer et de consommer de l'alcool sur le terrain.

Les réglages campagnes sont autorisés dans la mesure où il ne perturbe pas l'entraînement des autres archers sur la cible mousse à 60 m située à gauche du terrain.

Les archers Poulies doivent utiliser exclusivement les cibles mousses et les classiques doivent utiliser les cibles stramits.

Les pointes chasses (lames) sont strictement interdites.

Retirer les bâches des cibles stramits avant les tirs et les remettre avant de partir. Sur les cibles jumelles retirées les deux bâches avant de commencer les tirs et les remettre avant de quitter le terrain.

**Numéro d'urgence : 112**